SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS 83

Communiqué AUTONOME

Armement des engins

en fonction des POJ

Ce vendredi 19 novembre, le SA SPP PATS 83 a participé à une réunion en présence du DDSIS, DDA, le GOPS et GPREVI pour échanger sur les dispositions à prendre afin d'organiser les conditions d'armement des engins en fonction des POJ.

La situation actuelle dégradée conduit à apporter une réponse sur ce sujet. L'augmentation du nombre d'interventions SUAP, le rallongement des durées d'intervention avec la fermeture d'un hôpital et d'autres incertains, le problème récurrent des carences ou de sollicitations abusives monopolisent le personnel sur ces interventions et vient créer des manques en personnels pour les autres départs. Dernier recours pour la population, nous apportons une réponse à tous les problèmes de la société, mais nous ne sommes pas la cinquième roue du carrosse pour autant. Des décisions doivent être prises dans la gestion des carences et de la sollicitation abusive.

L'objectif de ces travaux dont nous souhaitons une application au plus tôt doit permettre de pouvoir apporter une réponse opérationnelle adéquate tant sur le secteur sanitaire que sur le secteur urbain.

Les périodes de sous effectifs au POJ doivent être coordonnées par les CIS et les salles opérationnelles de manière claire et établie. Ces dispositions doivent permettre de répondre aux problèmes, que nous rencontrons régulièrement, de manque de personnel au POJ.

Nous demandons que soit organisé les départs de manière à pouvoir maintenir un départ Incendie à tout moment de la journée. La mutualisation ne doit pas transformer nos casernes en service ambulancier exclusif. Bien que le SUAP représente 80% de notre activité, les sapeurs-pompiers ont d'autres missions auxquels ils se doivent de répondre également.

Le SA SPP PATS 83 participe aux travaux sur l'établissement de consignes opérationnelles pour les CIS et salles OPS afin de répondre aux situations dégradées, en fonction de l'effectif au POJ.

Notre revendication sur les recrutements de SPP ou PATS est plus que jamais légitime. Notre SDIS a besoin de personnels. Notre priorité est le recrutement des SPV varois prochainement titulaires du concours SPP N/O, pour venir renforcer les effectifs.

Les Autonomes
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

BP 653
83053 TOULON CEDEX
06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org
www.saspp-pats83.org